



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 novembre 2025 – 18 h15

Convoqué le 3 novembre 2025 le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 12 novembre 2025 à 18h15, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

- ▶ MORENA Jean-Philippe pour Patricia NOILHAC
- ▶ Patrick HERMABESSIERE pour Marie-Thérèse AGNOUX

Présent(e)s : AGNOUX Marie-Thérèse, LE MIGNON Marie-Pierre, NOILHAC Patricia, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, SAINNEVILLE Jean-Marie, CHARBONNEL Jean-Loup, RIVIERE Patrice, MAZEAU Mireille, SOULIER Daniel, GRANCHER Isabelle

Excusés , HERMABESSIERE Patrick, MORENA Jean-Philippe

Absents : SABEAU Fabrice, CAUDIE Christelle

Secrétaire de séance : M. GARCIA Sébastien

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 23 septembre 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Délibération Contractualisation 2026/2028 du Conseil Départemental
- 4) Délibération Création d'un emploi permanent contractuel
- 5) Délibération Nouveau Garde Pêche
- 6) Délibération Appel à bénévoles afin d'assurer des missions sur le temps périscolaire
- 7) Délibération Modifications statutaires et nouvelles compétences Eclairage Public
- 8) Décisions Modificatives Budgétaires
- 9) Délibération Numérotation des habitations
- 10) Arbre de la Laïcité
- 11) Date pour la cérémonie de nomination de la salle polyvalente
- 12) Lecture « Des outils à la portée des élu(e)s pour préserver la forêt »
- 13) Convention 2025 pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages
- 14) Installation de bornes de recharge
- 15) Questions diverses

1) Approbation du PV du 23 septembre 2025

Le PV du 23 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Désignation du secrétaire de séance :

M. Sébastien GARCIA est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération Contractualisation 2026/2028 du Conseil Départemental

Mme La Maire informe le Conseil Municipal des modalités spécifiques d'aides en 2026 du Conseil départemental. Il s'agit d'un dispositif contractuel triennal qui permet d'apporter à chacun lisibilité et sécurisation financière pour la réalisation de projets communaux.

La présente contractualisation s'achève au 31 décembre 2025.

En conséquence une Commission Travaux s'est tenue le 14 octobre 2025 à 18h15 afin de dresser la liste des travaux à réaliser sur la période 2026/2028 en présence de M. Patrick Hermabessière et de Mme Marie-Pierre Le Mignon.

Année 2026	Année 2027	Année 2028
Dotation voirie Toiture sacristie église Toiture préau école Remplacement Chaudière école Travée bâtiment Agents Couverture Fournil Multiservices	Dotation voirie Rénovation retable et Christ en croix Nettoyage mousse église	Dotation voirie Rénovation Saint Pierre, porte des fonts baptismaux PLU

Après étude et délibération, le Conseil municipal adopte le calendrier ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

Mme Grancher rappelle la nécessité de nettoyer les Rideaux de la salle polyvalente.

4) Délibération création d'un emploi permanent

Madame La Maire rappelle le départ à la retraite de Mme Sylvie Leblanc.

Afin de pouvoir remplacer madame Leblanc au poste d'agent d'animation, la Maire sollicite le conseil municipal pour la création d'un emploi permanent à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires lissées à l'année.

Après étude et délibération, le Conseil municipal vote la création d'un emploi permanent à compter du 1^{er} mars 2026 à

10 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Charbonnel) et
2 Abstentions (Mrs. Sainneville et Rivière).

5) Délibération Nouveau Garde Pêche

Suite au décès de M. Jean-Pierre ROUBERTOU, Mme Isabelle Grancher présente un nouveau candidat M. Marc DEHOVE. Ce dernier se propose à titre gratuit de devenir le nouveau Garde-Pêche de l'étang de la Chèze.

Après étude et délibération, le Conseil municipal accepte le nouveau candidat ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

6) Délibération Appel à bénévoles pour les activités périscolaires

Le bénévole agit de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité.

Le Conseil Municipal, accepte et autorise madame la Maire à procéder à cette modification à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Charbonnel).

9) **Délibération Numérotation des habitations**

Madame La Maire informe que suite à la délibération du 7 juillet, il convient de numéroté habitations suivantes, à savoir :

NOM DES VOIES	N°	N° PARCELLE	NOM PROPRIETAIRE
Place de l'église 19800 EYREIN	7 ter	E 550	PEYRAT Jean-Pierre
Grand'Rue 19800 EYREIN	5	E 557	FROMNTEIL
Pinardel	2	A 1368	LESCURE Laurence

Mme la Maire rappelle que le passage restera autorisé aux riverains qui recevront une Attestation de modification d'adresse ainsi qu'une plaque.

Mme Grancher informe l'Assemblée que les résidents de l'impasse Pra Pie n'ont jamais eu de plaques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents cette nouvelle numérotation.

10) **Arbre de la Laïcité**

Mme La Maire rappelle le courrier reçu de M. Christian Ravidat, DDEN concernant la Plantation d'un arbre symbolisant la Laïcité.

L'arbre, un olivier, sera planté dans la cour de la Garderie le mardi 9 décembre (Journée nationale de la Laïcité) à 11 heures. L'école de Sarran a choisi un Tilleul et celle de Vitrac un Châtaignier

Mme la Maire a proposé à l'enseignante de maternelle de faire réaliser une plaque par ses élèves.

11) **Date pour la cérémonie de nomination de la salle polyvalente**

Lors du conseil municipal du 12 juin 2023, à

9 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 Abstention,

le conseil municipal vote la dénomination de la salle Polyvalente « André LESCURE ».

Mme La Maire demande la régularisation de ce vote par une délibération qui avait été omise de prendre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à

9 voix POUR et 4 Abstentions (JL Charbonnel, A. Dichamp, JM Sainneville, P. Rivière) de valider le vote du 23 juin 2023.

La date de l'inauguration de nomination de la salle polyvalente sera fixée ultérieurement.

La plaque de nomination de la Salle Polyvalente est offerte par les Pompes funèbres Gaillard d'Egletons. Le conseil dans sa totalité remercie M. Gaillard.

12) **Lecture « Des outils à la portée des élu(e)s pour préserver la forêt »**

Madame la Maire présente le document « Protéger le patrimoine forestier ». Ce document peut être une aide à la révision du PLU et sera transmise aux conseillers.

Les habitants pourront le trouver sur le site de la mairie.

Les personnes bénévoles doivent remplir une convention d'accueil pour les activités périscolaires.

Se présentes bénévoles : Mme Le Mignon Marie-Pierre, Mme Agnoux Marie-Thérèse, M. Soulier Daniel, Dichamp Adeline.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'accepter les 4 conseillers pour bénévoles sur le temps périscolaires.

Après étude et délibération, le Conseil municipal adopte les 4 conseillers pour bénévoles du temps périscolaires à l'unanimité des membres présents.

7) Délibération Modifications statutaires et nouvelles compétences Eclairage Public

La Maire informe le conseil municipal des modifications des statuts et des nouvelles compétences de la FDEE. La décision doit être prise avant le 26 décembre 2025.

En résumé, cette révision concerne :

► La modification du périmètre de certains de ses secteurs, SIE ARGENTAT, SIE BMT, SIE EGLETONS, SIE LA ROCHE CANILLAC, SIE LUBERSAC, SIE TULLE SUD. (SIE Service d'Impôts des Entreprises)

► la mise en place de nouvelles compétences en matière d'éclairage public telle que la maintenance et l'exploitation des installations et la maîtrise d'ouvrage des mises en valeur des bâtiments pour les communes qui le souhaiterait et/ou l'éclairage public

► la participation à l'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et la possibilité de se définir comme Autorité Public Locale Compétente (APLC).

En information complémentaire, les nouveaux statuts, une fois adoptés, ne seront applicables que le 23 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reporter le vote au prochain conseil municipal.

8) Décisions Modificatives Budgétaires

Madame La Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur l'absence de crédits aux chapitres 12, 65 011, 16 et 21 du budget 2025.

En conséquence, elle propose les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Dépenses d'investissement		
Chapitre 12 Charges de personnel 13 000 €	Article 64111	+ 5 000 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées 5 500 €	Article 1641	+ 5 000 €
	Article 651	+ 2 000 €		Article 165	+ 500 €
	Article 6453	+ 4 550 €			
	Article 6458	+ 1 000 €			
	Article 6475	+ 450 €			
Chapitre 65 Charges de gestion courante 3 000 €	Article 65311	+ 2 000 €	Chapitre 21 Immobilisations corporelles -5 500 €	Article 2152	-5 500 €
	Article 65313	+ 1 000 €			
Chapitre 11 Charges à caractère général 16 000 €	Article 60633	-16 000 €			
TOTAL		0 €			0 €

13) Convention 2025 pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages

Mme La Maire lit le fonctionnement de la convention 2025 avec les mairies transmis par 30 millions d'amis.

Il s'agit d'une Convention Mairie/ Fondation 30 millions d'amis pour des campagnes de stérilisation et d'identification des chats. La Fondation s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximums facturés par le praticien.

Le Conseil municipal est plutôt favorable, à

10 voix POUR, 3 Abstentions (M. Mazeau MT. Agnoux, P. Noilhac)

de signer la Convention.

14) Installation de bornes de recharge

Mme La Maire lit le courrier reçu de Electric 55 Charging concernant la mise en place gratuite d'un totem de recharge.

Le Conseil municipal est favorable à l'installation de ce totem près du multiservices.

La Maire va prendre contact avec les futurs gérants et se renseigner sur la puissance générée.

15) Questions diverses

► Mme Agnoux demande aux conseillers de s'inscrire ou pas pour le repas du 17 janvier 2026.

► Mme Noilhac s'inquiète de la présence dangereuse de la gendarmerie au passage à niveau de la Ganotte. Mme La Maire l'a déjà prévenu à plusieurs occasions mais renouvèlera sa demande.

► Mme Noilhac signale le défaut de visibilité de l'interdiction de tourner à gauche de la RD1089 vers la Ganotte (au niveau du passage à niveau).

► M. Charbonnel rappelle que le bulletin municipal paraîtra fin janvier 2026.

► Mme Dichamp remercie les agents pour le loquet du portail de la garderie. Elle demande la pose d'une affiche car les parents oublient de refermer derrière eux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance
M. Sébastien GARCIA

Madame La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON



